

FORMATION CONTINUE

Agriculture urbaine et péri-urbaine

Certificat d'université





CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Agriculture urbaine et péri-urbaine

L'agriculture urbaine et péri-urbaine consiste à cultiver des plantes, à élever des animaux, à les transformer et les distribuer à l'intérieur et en périphérie de la ville.

Elle est multiple et peut prendre la forme de potagers urbains individuels ou communautaires au sol, de jardins de production sur les toits et même de serres de production intensive en hydroponie sur les toits ou dans des fermes verticales, et d'élevage d'animaux de petite à moyenne taille.

POURQUOI ?

Les conclusions récentes du rapport des Nations Unies sur les perspectives démographiques ont revu à la hausse l'estimation de la population mondiale qui devrait atteindre **9,6 milliards en 2050**. Avec une proportion estimée de **75 % en ville**, plus de 7 milliards d'habitants y seront concentrés. Par ailleurs, **la surface des terres agricoles ne cesse de diminuer** pour laisser place aux infrastructures humaines. Cette situation interpelle et réinvestir des surfaces non conventionnelles en villes pour y produire des denrées, pourrait contribuer en partie à nourrir l'humanité et plus particulièrement les citoyens.

Dans toutes les grandes villes d'Europe, des projets intégrant l'agriculture urbaine voient le jour. La Belgique n'est pas en reste et des villes comme Bruxelles, Liège et Gent montrent l'exemple. Chaque année, **l'Europe investit 111 milliards dans le secteur de l'immobilier**. En Belgique, ce secteur se caractérise par la construction annuelle de plus de **7000 bâtiments résidentiels et non résidentiels**. Ce secteur est donc un levier essentiel pour aboutir à l'intégration réussie de l'agriculture urbaine et répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

COMMENT ?

Le programme de formation continue en agriculture urbaine vise à former et mettre à la disposition de cette filière en plein développement des **experts capables d'appréhender les bénéfices économiques, écologiques et sociaux de l'agriculture en ville et en périphérie urbaine**. L'objectif est de mobiliser les savoirs et savoir-faire acquis afin d'élaborer et de gérer des projets (au sens large) incluant cette agriculture urbaine et péri-urbaine tout en respectant les contraintes techniques, socio-économiques et législatives.

POUR QUI ?

Cette formation certifiante s'adresse aux **professionnels de l'immobilier, de l'aménagement des espaces urbains et péri-urbains et de l'environnement**, tels que les responsables de l'innovation de ce secteur, les responsables CSR (Corporate Social Responsibility) des entreprises de service, les architectes, les architectes paysagistes et entreprises de jardin, les responsables d'entreprises horticoles, les entreprises de la construction et plus particulièrement celles spécialisées dans l'aménagement des toitures et des abords des bâtiments, les éco-conseillers, les responsables publics ou privés de l'aménagement du territoire, les responsables publics ou privés de la gestion des espaces verts et de l'environnement urbain et péri-urbain.

À L'ISSUE DU PROGRAMME,

les participants auront la capacité :

- de **connaître les atouts et les contraintes** de l'agriculture urbaine et péri-urbaine,
- de **connaître les techniques** employées en agriculture urbaine **dans le respect d'un environnement particulier**,
- **d'appréhender les façons d'intégrer les différentes dimensions** (économique, écologique et sociale) de l'agriculture urbaine à des zones bâties,
- de **sélectionner la ou les dimensions de l'agriculture urbaine pertinentes** en fonction du projet immobilier, du contexte socio-économique et législatif et des critères de durabilité,
- de **mobiliser les savoirs et savoir-faire** des points précédents pour **réaliser et gérer des projets** incluant les différentes dimensions de l'agriculture urbaine, notamment au travers la réalisation d'un projet personnel.





Programme

Ce certificat d'université se présente sous la forme de quatre modules. Il est doté d'un total de 12 crédits ECTS pour un total de 66 heures de cours non inclus le travail personnel (cf. 4ème module).

4 MODULES RÉPARTIS SUR 6 MOIS ENTRE FÉVRIER ET AOÛT

Les quatre modules sont dispensés sur le campus de l'ULiège à Cembloux, à raison de 6 heures de cours par semaine pendant 10 semaines (projet personnel non compris). Ces cours se donneront en soirée (3 heures/soirée - 2 jours/semaine) ou le samedi (3 heures/samedi, période privilégiée pour effectuer des travaux et des séminaires dirigés).

Un intervalle entre chaque cours laissera un temps confortable aux participants pour intégrer et exploiter la théorie et les techniques par la résolution d'exercices pratiques. La charge de travail demandée en dehors des séances de cours est tout à fait compatible avec des activités professionnelles.

MODULE 1 18 HEURES - 3 ECTS PRODUIRE EN VILLE

Ce module permet de se familiariser avec les concepts généraux de l'agriculture urbaine (bénéfices, formes, typologies). Il apporte également les connaissances de base nécessaires à la production agricole et aux dispositifs de production.

INTRODUCTION À L'AGRICULTURE URBAINE

• Concepts généraux et typologies :

Haïssam Jijakli (Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège)

LES PRODUCTIONS HORTICOLES EN VILLE

Stéphane Cognet et Nicole Denet (ISla, HECh)

LES DISPOSITIFS DE PRODUCTION URBAINS

Haïssam Jijakli (Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège)

MODES CULTURAUX URBAINS

(SPIN FARMING, PERMACULTURE)

AGRO-ÉCOLOGIE ET AGRO-FORESTERIE

Il s'appuie à la fois sur des présentations théoriques, des travaux pratiques et l'illustration par des cas concrets (ex. : visite d'un jardin collectif à Bruxelles).

MODULE 2 18 HEURES - 3 ECTS RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de ce module est l'acquisition des notions en matière de biodiversité et d'écologie urbaine, de gestion et maintenance des végétaux en milieu urbain. Il concerne également la mise à disposition des législations à respecter (normes de production). Ces bagages acquis permettront une gestion de projets qui tient compte de l'environnement et de la santé des citoyens.

BIODIVERSITÉ ET ECOLOGIE URBAINE

Grégory Mahy (Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège)

PROTECTION URBAINE DES VÉGÉTAUX

François Verheggen, Haïssam Jijakli et Bernard Bodson (Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège)

LÉGISLATION EN AGRICULTURE URBAINE

Bruno Schiffers (Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège)

Il s'appuie à la fois sur des présentations théoriques, des séminaires pour les illustrer et des travaux pratiques qui en garantissent la maîtrise pratique.



MODULE 3 12 HEURES - 2 ECTS

INTÉGRER AUX BÂTIMENTS

Ce module contribue à l'obtention des connaissances et des techniques du bâtiment nécessaires à une intégration adéquate de l'agriculture urbaine, tout en respectant les normes de sécurité des bâtiments.

INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE URBAINE AUX BÂTIMENTS ET AUX RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION

Francis Schwall (Neobuild, LU)

PROGRAMMATION ET CONCEPTION

Lionel Toumpsin (Neobuild, LU)

LÉGISLATION EN AGRICULTURE URBAINE INTÉGRÉE AUX BÂTIMENTS

Edwige Noirfalisse (CSTC)

LES TECHNIQUES SPÉCIALES DANS LE BÂTIMENT

Benoît Martin (Cocert, LU)

MODULE 4 18 HEURES - 4 ECTS

ENTREPRENDRE UNE ACTIVITÉ EN AGRICULTURE URBAINE

Ce dernier module apportera les connaissances requises sur les rôles économiques et sociaux de l'agriculture urbaine. Il donnera la parole aux professionnels de l'agriculture urbaine, permettant ainsi un contact direct avec les activités liées à ce secteur. Enfin, par le projet personnel demandé aux participants, ceux-ci seront amenés à mobiliser les savoirs et savoir-faire acquis pour élaborer et/ou gérer un projet urbain incluant une activité en agriculture urbaine.

ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE URBAINE

Sybille Mertens (HEC-ULiège) et Julie Rijpens (HEC-ULiège)

LES PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE URBAINE

Haïssam Jijakli (Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège) et Sybille Mertens (HEC-ULiège)

PROJET PERSONNEL (1 ECT)

ÉVALUATION

ÉVALUATION CONTINUE

Travaux personnels et travaux de groupes notés (en cours de semestre)

ÉVALUATION FINALE

- Examens écrits et oraux (ensemble des intervenants + promoteur/responsable académique) en collégialité pour chaque module.
- Présentation du projet personnel devant un jury choisi en fonction du sujet.

Jury du certificat composé des représentants de Gembloux Agro-Bio Tech-ULiège, de HEC-Ecole de Gestion de l'ULiège, de la Haute Ecole Charlemagne et de Néobuild.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les participants au certificat d'université devront de préférence détenir une formation de niveau universitaire ou de niveau supérieur (type baccalauréat avec des notions de base en biologie ou en techniques de construction ou en architecture ou en architecture du paysage) en justifiant en outre d'un minimum de trois années d'expérience professionnelle dans un domaine concerné par la formation.

Une Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sur dossier est également envisageable (minimum 5 années d'expérience professionnelle dans un domaine concerné à faire valoir).

En vous inscrivant à ce certificat d'université, vous vous engagez à communiquer vos coordonnées complètes et à participer à son amélioration en acceptant de répondre à un questionnaire de satisfaction. Notez que l'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement des droits d'inscription et confirmation des organisateurs.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nous vous remercions de renvoyer votre demande d'inscription avant le 20 décembre par e-mail à :

formationcontinue.gembloux@uliege.be

Un formulaire d'inscription vous parviendra accompagné des informations utiles pour votre enregistrement au certificat d'université.

Gembloux Agro-Bio Tech
UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Cellule de formation continue

+ www.gembloux.uliege.be/formation-continue

Aspects administratifs

Annick LEJEUNE

Tél. : +32 81 622 385

✉ annick.lejeune@uliege.be

Aspects pédagogiques

Prof. Haïssam JIJAKLI

Tél. : +32 81 622 431

Fax : +32 81 622 432

✉ mh.jijakli@uliege.be

LIEU DE FORMATION

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Gembloux Agro-Bio Tech

Passage des Déportés, 2

B-5030 Gembloux

PRIX DE LA FORMATION

2400€ TTC

Tarifs réduits : 2200€ pour les institutions publiques et 1200€ pour les demandeurs d'emploi.

Les frais d'inscription comprennent les supports de formation, les collations en semaine et le lunch les samedis.

ATTENTION, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ À 40 PERSONNES MAXIMUM

COMMENTAIRES DE PARTICIPANTS DE LA SESSION PRÉCÉDENTE :

« Les formateurs étaient très intéressants de par leur expérience et leurs différents profils. »

« Le plus intéressant, c'est l'expertise sur les modèles économiques étudiés permettant d'offrir ainsi les clés et les outils afin de créer son propre projet. »

« La formation permet de mieux appréhender les composantes d'un projet d'agriculture urbaine afin d'assurer son succès. »